

FOYER 44 CHERCHE-MIDI

Association déclarée loi 1901
N° Siret 33310144200015
44, Rue du Cherche-Midi
75006 PARIS.
Tel. : 01.45.48.15.05.
Fax : 01.45.44.59.64.
E-mail : foyer44@club-internet.fr
Site web : www.foyer44cherchemidi.com

*PHOTO DE
L'ETUDIANTE*



FICHE D'INSCRIPTION
Pour l'Année 2011-2012

Entrée le : Sortie le :
N° de chambre :
Nom et prénoms de la résidente.....
Date et lieu de naissance
Nationalité :
N° de portable :
@mail :

Noms et prénom du père
Profession du père

Nom et prénom de la mère
Profession de la mère

Frères et sœurs (Prénom et âge).....
.....
.....

Adresse des parents ou Nom et adresse du responsable :
.....
.....

Téléphone domicile :
Téléphone lieu de travail du père :
Téléphone du lieu de travail de la mère :

Adresse du 2° parent :
.....
.....

Non et adresse des correspondants à Paris, banlieue ou province (notamment pour les étudiantes étrangères ou celles dont les parents résident à l'étranger) :
.....
.....

Téléphone domicile :
Téléphone lieu de travail :
Adresse E-mail :/...

.../...

S'il y a un changement d'adresse et/ou de situation, j'en aviserai aussitôt ma Directrice.

Etablissement fréquenté pour la préparation du Baccalauréat :

Etablissement d'enseignement supérieur déjà fréquenté, s'il y a lieu :

Etudes supérieures envisagées à Paris pour l'année de la demande d'admission au Foyer :

Etablissement où l'étudiante est inscrite pour ces études :

Classe ou niveau d'études :

Date d'entrée à l'université ou dans l'école :

Date d'arrivée au foyer :(1^{er} septembre par défaut)

Date de départ prévue du foyer :(30 juin par défaut)

La Mutuelle Saint Christophe assurances est la compagnie d'assurance auprès de la quelle est souscrit le contrat d'assurance responsabilité civile et risques locatifs couvrant l'étudiante résidant au foyer. Références du contrat : **Contrat n° 4056267504**. Attestation fournie sur demande.

PIECES A FOURNIR :

- Recommandation du Directeur de l'établissement de provenance
- Copie pièce d'identité, copies carte d'étudiante et certificat de scolarité
- Certificat médical récent (aptitude à vivre en collectivité et vaccinations à jour)
- 2 photos d'identité (dont une à coller sur la présente demande)
- 3 enveloppes 22 cm x 11cm (à l'italienne) auxquelles joindre trois timbres au tarif en vigueur pour 20g
- Une dizaine d'étiquettes autocollantes au nom et à l'adresse de l'étudiante ou des enveloppes de ré-expédition (pour celles qui désirent une ré-expédition de leur courrier durant les vacances) v° précisions dans la fiche N° 1 du dossier d'inscription
- Un chèque de **335 euros** (voir modalités de paiement)

Il est rappelé que la demande d'inscription n'est valable que si :

- l'étudiante s'engage à respecter le projet et la convention d'hébergement du Foyer en la signant ainsi que ses parents (les 2 exemplaires sont à retourner, 1 sera remis signé par la directrice lors de l'intégration au foyer)
- la famille s'engage à acquitter la redevance, sans appel, **pour le cinq de chaque mois au plus tard**, conformément aux stipulations des conditions financières annexées à la présente (mois dû + 1/8^e ou 1/9^e du mois de juin ; V° intérêts de retards) et ce même en cas de départ anticipé et quelles que soient les périodes de vacances ou d'absences.
- toutes les pièces ci-dessus sont fournies
- et si la demande est confirmée au plus tard pour le 31 juillet par le versement de la caution, à savoir **461, 11 euros**.

Fait à : Le :

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « certifié exact ».

La résidente :

Le père :

La mère :

La directrice :

FICHE DE CHOIX
Pour l'Année 2011-2012

Monsieur – Madame.....

Qui confirment la demande d'inscription pour leur fille

Choisissent de préférence une chambre :

- A deux à 335€ + 1/9^e ou 1/8^e de mois par étudiante
- Seule à 385€ + 1/9^e ou 1/8^e de mois
- 400€ + 1/9^e ou 1/8^e de mois
- 415€ + 1/9^e ou 1/8^e de mois

Ce choix sera respecté en fonction des disponibilités et de l'opportunité dans le cadre de la distribution des chambres, il est purement indicatif néanmoins nécessaire !

Ils versent ce jour – ou ont déjà versé – l'inscription de 335 euros non remboursable aux conditions stipulées dans la fiche concernant les modalités de paiement et ont pris connaissance que le deuxième versement 461,11 euros en juillet sert de caution conservée jusqu'au départ définitif de l'étudiante et remboursée aux conditions fixées par la fiche N° 5 « Conditions financières » et la « Convention d'hébergement » mais n'est pas remboursable en cas de départ anticipé.

Ils s'engagent à acquitter le montant de la redevance avant le 5 de chaque mois au plus tard jusqu'au mois de juin inclus et ce, même si cours et examens se terminent avant. Si le principal n'est pas réglé en temps voulu, il peut leur être réclamé, en cas de retard, les intérêts de retard et les pénalités prévues par la clause pénale.

Le seul fait du retard donne droit d'exiger des intérêts sans que le foyer n'ai à justifier d'un quelconque préjudice. Les intérêts courent à partir du moment où son débiteur est mis demeure de payer.

Le calcul des pénalités de retard se fait sur le montant du principal et s'élèvent à un taux journalier de 2%.

Ils auront pris connaissance du fait que le foyer a contracté un contrat d'assurance responsabilité civile et risques locatifs pour couvrir leur fille résidente au foyer.

L'étudiantequi a pris connaissance de la convention d'hébergement du foyer et qui l'a signé s'engage à en respecter les conditions.

Date et signatures précédées de la mention « *lu et approuvé – Bon pour accord* »

Fait à : Le :

L'étudiante :

Le père :

La mère :